

Les problèmes d'après-guerre [suite]

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse**

Band (Jahr): **8 (1916)**

Heft 9

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-383129>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

de l'organisation et qu'ils eurent des besoins de civilisation plus élevée, ils devaient, à leur tour, subir l'influence des nouveaux arrivants. Tant que les pays d'outre-mer en laissèrent la possibilité, les supplantés émigrèrent vers l'ouest, mais actuellement dans la partie ouest de l'Amérique, par exemple, les terrains sont complètement partagés pour autant qu'on peut les utiliser. La marche vers l'ouest dut nécessairement être arrêtée et la masse des émigrants qui arrivèrent ces dernières années en Amérique et qui fut de plus d'un million d'individus fut refoulée dans les régions industrielles et constituent, depuis longtemps, le réservoir de misère souhaité où les ouvriers désireux de travailler se recrutèrent avec facilité, surtout qu'il s'agissait de la masse la plus bigarrée qui n'avait encore pas pu prendre pied dans le pays, dont les groupes restaient absolument séparés les uns des autres, selon les races et les croyances. Au manque d'exigence hérité du passé, il fallait ajouter la misère, et la concurrence que faisait cette masse de chômeurs ne pouvait pas être soutenue par l'ouvrier américain qui était habitué à un niveau de vie très élevé. De là son aversion contre cette immigration en masse qu'il croyait provoquer par les manœuvres des patrons ou de leurs agents; de là sa tactique syndicale et son influence sur la législation pour se protéger contre cette concurrence.

Et encore s'agissait-il, en ce qui concerne l'immigration en Amérique, des couches supérieures du peuple de leur lieu d'origine, car il fallait avoir un certain courage personnel et quelques moyens pour entreprendre la traversée. Il n'en était pas de même dans l'immigration dans les pays d'Europe. Non pas seulement parce que les pays d'outre-mer n'étaient plus à même d'absorber l'émigration croissante des vieux pays, mais parce que dans les pays d'Europe, on faisait un pressant appel à la main-d'œuvre bon marché étrangère. D'autre part, l'instruction populaire faisait des progrès dans les coins les plus reculés, allumant la fièvre de l'émigration dans les catégories les plus basses de tous les pays et gagnaient peu à peu les régions aux conditions moyenâgeuses. Et ceux qui étaient las de leur pays et qui n'avaient ni le courage ni les sommes nécessaires pour entreprendre un voyage dans une autre partie du monde, pouvaient, avec quelques sous, passer dans le pays voisin, à pied s'il le fallait, mettre tout en œuvre pour trouver du travail de l'autre côté de la frontière. Mais des agences de travail, créées par les gouvernements et les organisations patronales, venaient déjà à leur rencontre et leur procuraient le nécessaire et du travail à un taux qui leur semblait répondre à leurs vœux, quoique bien inférieur

aux conditions de travail auxquelles les ouvriers du pays étaient habitués.

* * *

Cette immigration d'ouvriers des pays reculés avait pris de grandes proportions ces dernières années dans tous les pays de l'ouest de l'Europe. Certaines régions industrielles présentaient un Babel de langue et de peuple qu'on ne retrouvait que dans les villes de l'est de l'Amérique. Malgré tout, les syndicats modernes, en général, ne s'étaient pas opposés au principe de l'immigration, parce qu'ils se plaçaient au point de vue du principe de la libre circulation. C'était dans ce sens également qu'avait été prise la résolution du Congrès international de Stuttgart en 1897. Les ouvriers des pays de l'ouest de l'Europe avaient cherché à s'opposer à la concurrence des immigrants en cherchant à les attirer dans leurs organisations. Ils avaient secouru les organisations des pays d'origine des émigrants, avaient subventionné la propagande chez eux, avaient secouru leur mouvement en considérant que l'immigration de ces pays s'arrêtera quand les conditions de travail et de salaire seront les mêmes. Les syndicats allemands méritaient d'être mentionnés spécialement, ils avaient toujours été prêts à faire de grands sacrifices pour les camarades de classe plus mal situés des autres pays et il n'y avait pas de doute que l'on arriverait de cette façon à réduire l'émigration dans une plus grande mesure encore si le même esprit de solidarité se rencontrait aussi dans les autres pays.

On rencontrait encore de grandes difficultés dans diverses nations et on comprenait que les ouvriers des pays qui venaient d'être menacés par l'immigration cherchaient à ce que des mesures légales fussent prises pour les protéger contre cette concurrence sans songer à d'autres moyens. Il ne faut pas oublier non plus que souvent les ouvriers n'entrevoient pas la possibilité d'employer avant longtemps et avec succès d'autres moyens. Ils croyaient que l'on pouvait se protéger par des interdictions légales d'employer des races déterminées ou de les occuper à des professions convenues. Des interdictions légales de ce genre existent, par exemple, en Australie et au sud de l'Afrique, tandis qu'elles existent aussi pratiquement, sinon sur le papier, dans nombre d'Etats de l'Amérique.

En Europe, les marins anglais avaient de tout temps combattu l'emploi des jaunes, c'est-à-dire des Chinois, sur les navires. Les marins français des ports de la Méditerranée n'avaient pas seulement revendiqué que les gens de couleur ne fussent pas occupés sur les navires, mais encore ils avaient fait un certain nombre de grèves pour

faire aboutir cette revendication. Une compagnie, par exemple, qui avait occupé de nombreux Arabes, a dû renoncer, par convention, à continuer à les occuper pour que les marins blancs en grève reprissent le travail. Les ouvriers anglais projetaient, avant la guerre, de prendre des mesures contre l'emploi des Asiatiques. Une conférence de la fédération des ouvriers de transport d'Angleterre a décidé, avant la guerre également, d'organiser des assemblées dans toutes les villes intéressées du pays, afin de se rendre compte si les ouvriers étaient prêts à faire une grève de protestation contre l'emploi des Chinois et autres. Le gouvernement a été mis énergiquement en demeure de faire subir strictement à tous les ouvriers asiatiques l'examen de langue prévu. Puis, les armateurs des ports avaient été rendus attentifs au danger d'une grève générale au cas où les navires arrivants continueraient à occuper des ouvriers asiatiques peu rétribués. Tous les députés et tous les candidats avaient été mis en demeure de demander des dispositions légales défendant l'emploi d'ouvriers de ce genre.

La Conférence internationale des ouvriers de transport qui avait eu lieu en automne 1913, à Londres, et qui représentait près d'un million de membres s'occupa de cette question. De tous côtés, les mêmes plaintes furent présentées sur la concurrence toujours plus dangereuse des races jaunes et noires, qu'il était impossible de soumettre à une influence organisatrice et pour lesquelles les ouvriers européens avaient une aversion insurmontable. La conférence avait donc chargé le secrétariat de faire une enquête générale sur l'emploi des gens de couleur de toutes les races sur les navires et de savoir, en outre, ce qui se fait actuellement pour combattre cette concurrence et ce qui devait être fait ou recommandé par la suite. Les résultats de cette enquête ont servi de base de discussion et permettront à la prochaine conférence internationale de prendre des décisions. Dans d'autres métiers, les ouvriers ont commencé aussi à se défendre contre les gens de couleur. Principalement, les Espagnols, les Italiens du sud, les Turcs, les Grecs, les mineurs et les métallurgistes de France commencèrent à en être inondés. Tous ces ouvriers travaillaient à des salaires de moitié inférieurs à ceux qui étaient généralement payés et réussissaient encore à faire des économies. Ils logeaient dans la plus grande promiscuité, se nourrissaient et se vêtaient de la façon la plus primitive et n'avaient pas d'autres besoins. Non seulement la différence de langue, mais principalement les différences de mœurs et d'habitudes sont telles qu'avant longtemps il sera impossible d'élever ces ouvriers au même niveau de civilisation que les indigènes. Tant que cela ne sera

pas possible, ils empêcheront tout nouveau progrès des ouvriers indigènes et même ils mettront leur existence sérieusement en danger. Il n'était pas étonnant, dès lors, que la haine ait approfondi l'abîme qui séparait les deux groupes au profit des patrons. Malgré tout, on ne tardera pas à se rendre compte que dans une période où les moyens de communication sont si développés avec nos besoins et avec la situation du commerce, il ne sera plus possible, avec le temps, d'écarter une autre race, simplement parce qu'ils sont ouvriers. Les travailleurs des vieux pays devront étendre l'œuvre de civilisation de leurs organisations, soit directement, soit indirectement, aux camarades de classe des pays plus malheureux et reculés. Elles ont été capables de venir à bout de la révolution que provoqua l'introduction de la machine, elles arriveront bien aussi, malgré tous les efforts des patrons à résoudre le problème de l'émigration des races.

* * *

Du reste, il faut admettre que la guerre va poser et pose déjà le problème de la main-d'œuvre étrangère d'une façon intensive. Il y aura même nécessité d'y trouver une solution d'autant plus rapide que plusieurs années de guerre auront raréfié la main-d'œuvre dans les pays d'Europe.

Les organisations syndicales de France s'occupent actuellement de cette question. Nous verrons, dans un prochain numéro, le terrain sur lequel elles se placent.



Les fédérations syndicales suisses en 1915

Si les résultats de la statistique des syndicats de l'année 1914 démontraient les effets de quelques mois de guerre, ceux de l'année 1915 nous renseignent quant à l'influence d'une année de guerre entière sur les organisations syndicales suisses.

Pendant les cinq mois qui suivirent l'ouverture des hostilités, les syndicats suisses perdirent plus d'un quart de l'effectif de leurs adhérents; leurs dépenses pour les secours de chômage et de nécessité augmentèrent dans une énorme proportion et le montant fut trois fois plus élevé que celui payé pendant cinq mois de paix de l'année 1913. La somme totale de ces secours atteignit, en 1914, environ 530,000 francs, tandis qu'elle était de 256,000 francs en 1913; l'augmentation est donc de 48,4 pour cent. En même temps, les recettes diminuèrent considérablement. De ce fait, les syndicats n'ayant pas de réserves financières ont été obligés de réduire les secours auxquels leurs membres avaient droit, ou tout au moins de procéder à une transformation du